

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 04/06/2009

Réception par le Prefet : 04/06/2009

Publication : 05/06/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-8-4-5

Séance du vendredi 29 mai 2009

CONVENTION RELATIVE A LA « COORDINATION ENFANCE DU HAUT-RHIN »

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2008-5-4-3 du Conseil Général des 11 et 12 décembre 2008 relative à la Protection Maternelle et Infantile,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009, relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde pour l'année 2009 une subvention de 40 000 € à la Fédération Départementale des Foyers Clubs du Haut-Rhin à Mulhouse pour la mise en place d'une coordination enfance du Haut-Rhin par la création d'un poste de chargé de mission.
- Précise que les dépenses correspondantes d'un montant total de 40 000 € seront prélevées au budget G713, Chapitre 65, Fonction 42, Nature 6574, Opération 2439.

- Autorise le Président du Conseil Général du Haut-Rhin à signer la convention relative à la "Coordination enfance dans le Haut-Rhin",

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and 'n' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions